

Décision n° 2025-1359
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 3 juillet 2025
abrogeant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à la société BOUYGUES TELECOM
pour un réseau ouvert au public du service fixe
sur le territoire national

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2024-2275 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 10 octobre 2024 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société BOUYGUES TELECOM pour un réseau ouvert au public du service fixe sur le territoire national ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu la demande par voie électronique de la société BOUYGUES TELECOM, reçue le 2 juillet 2025 ;

Décide :

Article 1. Les liaisons suivantes attribuées par les décisions susvisées sont supprimées à compter de la date de la présente décision :

- Liaison FT024467 attribuée par la décision n° 2024-2275 en date du 10 octobre 2024
- Liaison FT024468 attribuée par la décision n° 2024-2275 en date du 10 octobre 2024
- Liaison FT024469 attribuée par la décision n° 2024-2275 en date du 10 octobre 2024
- Liaison FT024470 attribuée par la décision n° 2024-2275 en date du 10 octobre 2024

Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, à la société BOUYGUES TELECOM.

Fait à Paris, le 3 juillet 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l'unité gestion des fréquences

Annexe 1 à la décision n° 2025-1359 en date du 3 juillet 2025
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
Liste des fréquences restituées

Réf ARCEP	Réf OPE	Site A	Site B	Frq A (MHz)	Frq B (MHz)	BW	N° décision	Date décision initiale
FT024467	DF03286526	ORANGE JONQUIER 2	VENEJAN LOMBREN 2	18820	17810	110 MHz	2024-2275	10/10/2024
FT024468	DF03286527	ORANGE JONQUIER 2	VENEJAN LOMBREN 2	18820	17810	110 MHz	2024-2275	10/10/2024
FT024469	DF03286528	ORANGE JONQUIER 2	VENEJAN LOMBREN 2	19150	18140	110 MHz	2024-2275	10/10/2024
FT024470	DF03286529	ORANGE JONQUIER 2	VENEJAN LOMBREN 2	19150	18140	110 MHz	2024-2275	10/10/2024